

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## Autorité de régulation des jeux en ligne

---

### DÉCISION N° 2020-009 DU 20 MAI 2020 PORTANT AJOUT D'UN NOM DE DOMAINE POUR L'ACCÈS À L'OFFRE DE PARIS SPORTIFS EN LIGNE DE LA SOCIÉTÉ REEL MALTA LIMITED

Le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2010-482 du 12 mai 2010 fixant les conditions de délivrance des agréments d'opérateur de jeux en ligne, notamment ses articles 5, 8 et 10 ;

Vu la décision n° 2016-039 du 7 juin 2016 portant délivrance d'un agrément de paris sportifs en ligne à la société REEL MALTA LIMITED ;

Vu le courriel de la société REEL MALTA LIMITED en date du 27 avril 2020 ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Après en avoir délibéré le 20 mai 2020 ;

#### DÉCIDE :

**Article 1er** – L'offre de paris sportifs en ligne exploitée au titre de l'agrément numéro 0006-PS-2016-06-07 par la société REEL MALTA LIMITED est accessible depuis les noms de domaine suivants : « betstars.fr » et « pokerstarssports.fr »

**Article 2** – La présente décision sera notifiée à la société REEL MALTA LIMITED et publiée sur le site internet de l'Autorité de régulation des jeux en ligne et au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 2020 ;

Le président de l'Autorité de régulation des  
jeux en ligne

Charles COPPOLANI